

VILLE DE BAYONNE



SECRETARIAT GÉNÉRAL

TÉL. 25.09.00

GO/AM

BAYONNE, LE 5 Juin 1970

Monsieur le Chanoine LAFITTE
Maison des Oeuvres
Rue des Prébendés

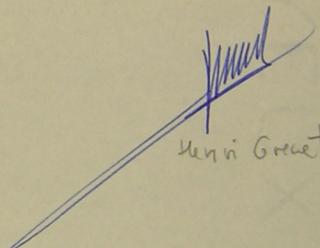
64 - BAYONNE

M

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli une ampliation de l'arrêté de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 29 Mai 1970, vous désignant en qualité de membre du Comité Consultatif de la Bibliothèque Municipale de BAYONNE.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Henri Gouet



SECRETARIAT GÉNÉRAL

TÉL. 59.09.00

SS/AMA

Monsieur Maurice GUILLOT

La Restanque

83210 - BELGENTIER

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 5 courant concernant le château de Garro.

La Ville de BAYONNE a concédé cette propriété, située à MENDIONDE, à une Coopérative Basque d'Insémination qui assure, en outre, l'exploitation du domaine agricole.

Je suis assez étonné de votre appréciation, étant donné que cette exploitation est considérée comme assez exemplaire dans le pays.

La Ville de BAYONNE n'est tenue qu'aux réparations de gros-oeuvre qu'elle exécute lorsque la demande lui est présentée. La toiture a été refaite récemment pour une très forte dépense alors que nous n'avons aucune recette en contrepartie.

Le don de cette propriété à la Ville de BAYONNE constitue pour elle une lourde charge, et il n'est pas dans notre intention d'engager les finances communales plus avant, alors qu'elle ne doit, en fait, que le clos et le couvert.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Mme' followed by a stylized name, written over a horizontal line.